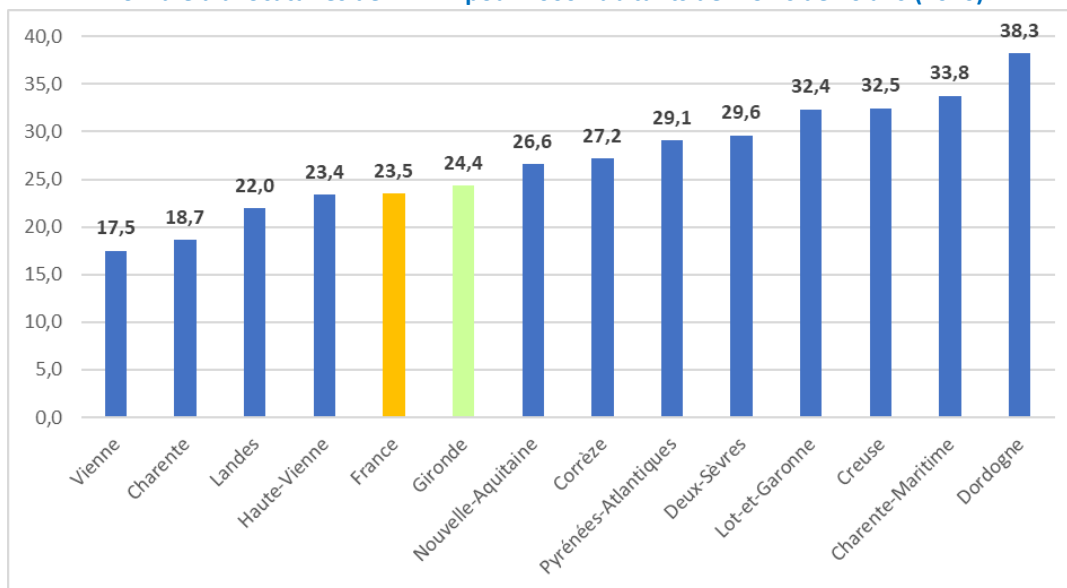


Les allocataires de l'AAEH

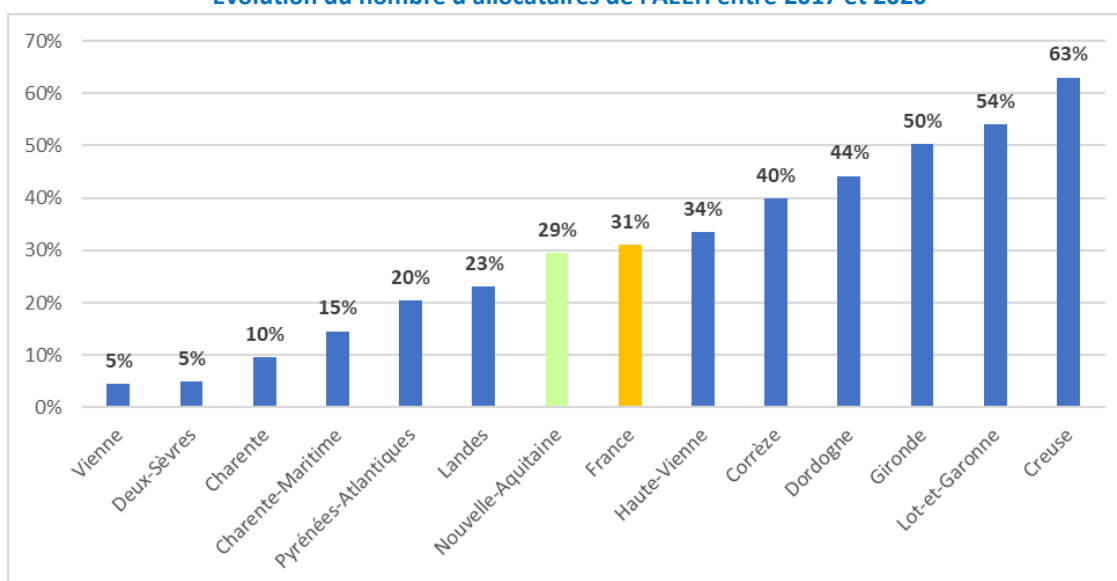
En 2020, **34 400** enfants et adolescents étaient allocataires de l'AAEH en Nouvelle-Aquitaine, soit en moyenne près de **27 allocataires pour 1000 habitants de moins de 20 ans** (de 17‰ en Vienne à 38‰ en Dordogne).

Nombre d'allocataires de l'AAEH pour 1000 habitants de moins de 20 ans (2020)



Depuis 2017, la Nouvelle-Aquitaine compte **7 800 allocataires de l'AAEH supplémentaires**, soit une augmentation de 29% (de 5% dans les Deux-Sèvres et la Vienne à 63% dans la Creuse).

Evolution du nombre d'allocataires de l'AAEH entre 2017 et 2020

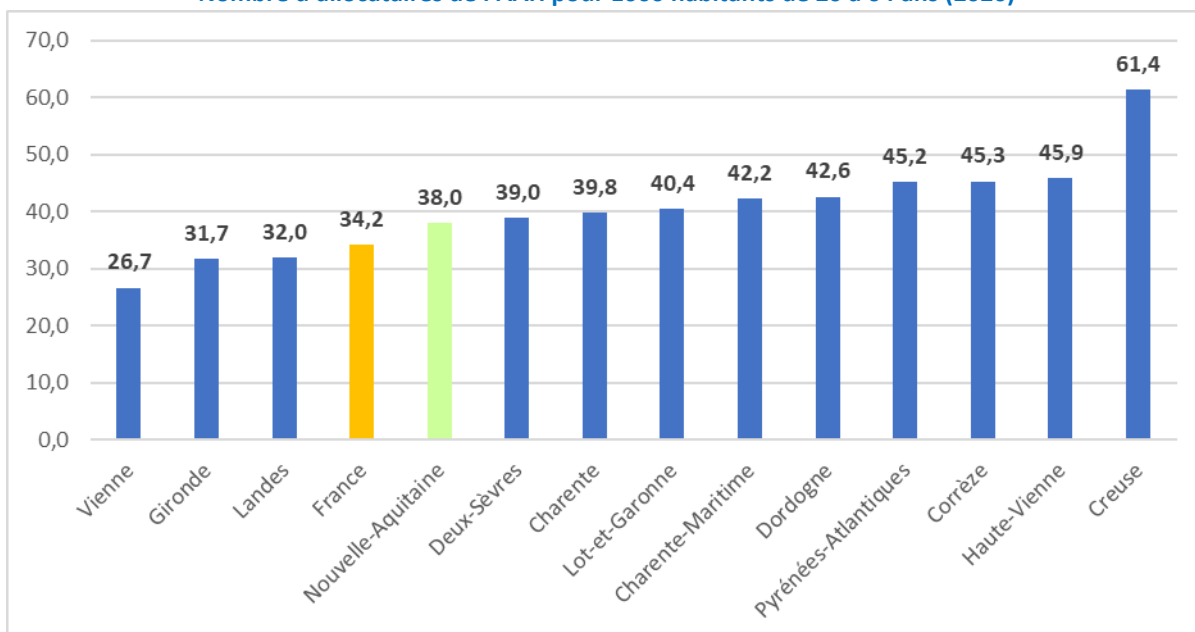


Sources : CNAF 2020, MSA 2020, INSEE 2020.

Les allocataires de l'AAH

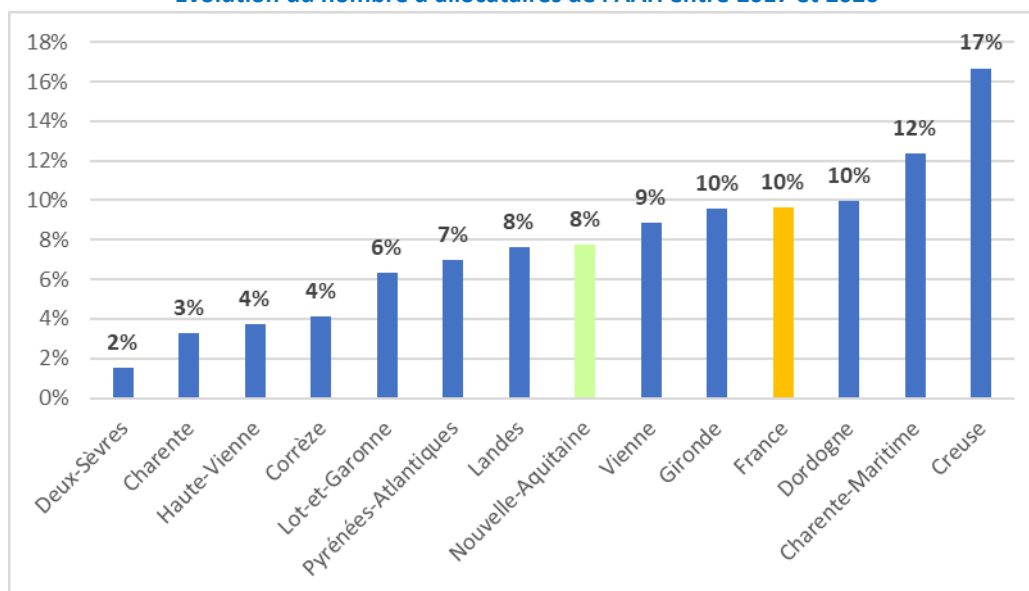
En 2020, **123 350** adultes étaient allocataires de l'AAH en Nouvelle-Aquitaine, **soit 38 allocataires pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans** (de 27‰ en Vienne à 61‰ en Creuse).

Nombre d'allocataires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans (2020)



Depuis 2017, la Nouvelle-Aquitaine compte **8 900 allocataires de l'AAH supplémentaires**, soit une augmentation de 8 % (de 2% dans les Deux-Sèvres à 17% dans la Creuse).

Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH entre 2017 et 2020



Sources : CNAF 2020, MSA 2020, INSEE 2020.

Les allocataires de la PCH ou de l'ACTP

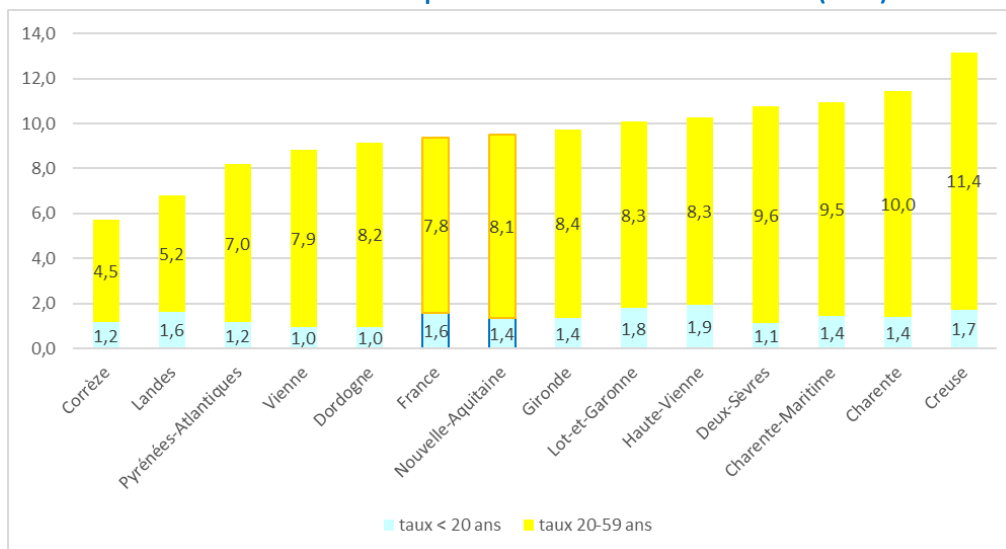
En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, **30 400** personnes recevaient la PCH et **4 000** l'ACTP.

Parmi ces allocataires, 5% avaient moins de 20 ans, 65% de 20 à 59 ans et 30% de 60 ans ou plus.

Le taux d'allocataires s'élevait à :

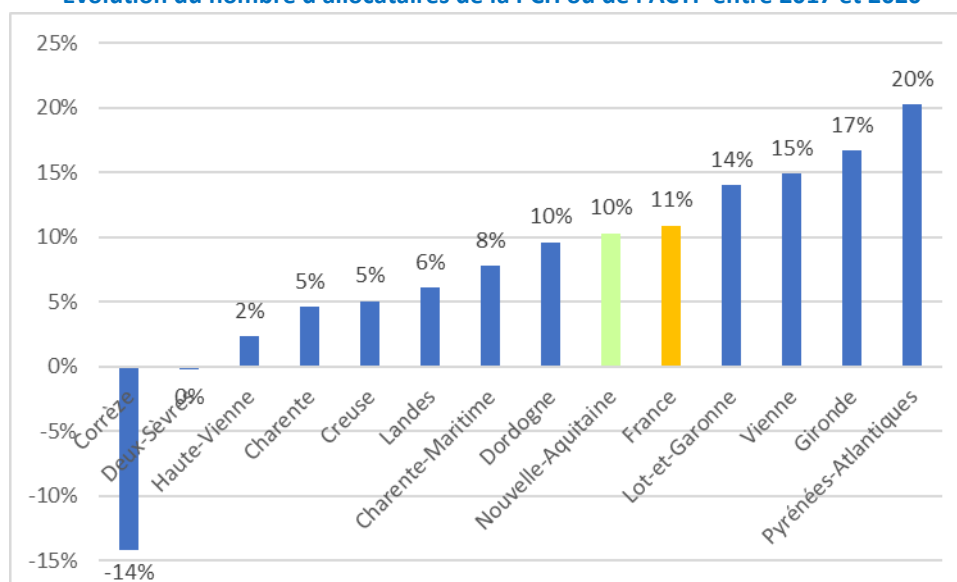
- 1,4‰ pour les jeunes de moins de 20 ans¹ (de 1,0 en Dordogne et en Vienne à 1,9 en Haute-Vienne)
- 8,1‰ pour les personnes âgées de 20 à 59 ans (de 4,5 en Corrèze à 11,4 en Creuse).

Nombre d'allocataires de la PCH pour 1000 habitants de moins de 20 ans et de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2020)



Depuis 2017, la Nouvelle-Aquitaine compte **4 100 allocataires de la PCH supplémentaires** et 800 allocataires de l'ACTP en moins (cette allocation a vocation à disparaître, remplacée progressivement par la PCH). En moyenne, le nombre de ces allocataires a progressé de 11 % en Nouvelle-Aquitaine sur cette période (de - 14 % en Corrèze à + 20% dans les Pyrénées-Atlantiques).

Evolution du nombre d'allocataires de la PCH ou de l'ACTP entre 2017 et 2020



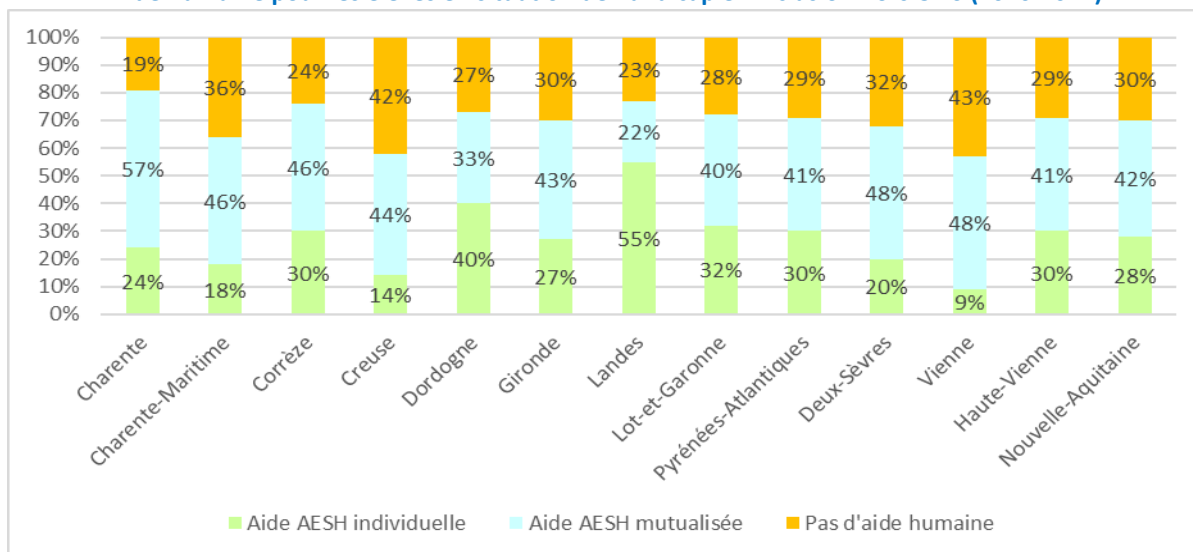
Sources : INSEE 2020, DREES enquête aide sociale 2020.

¹ Pour un jeune de moins de 20 ans, si un droit au complément de l'AAEH est reconnu, la personne en assumant la charge peut choisir entre le bénéfice de ce complément et la PCH.

La scolarisation

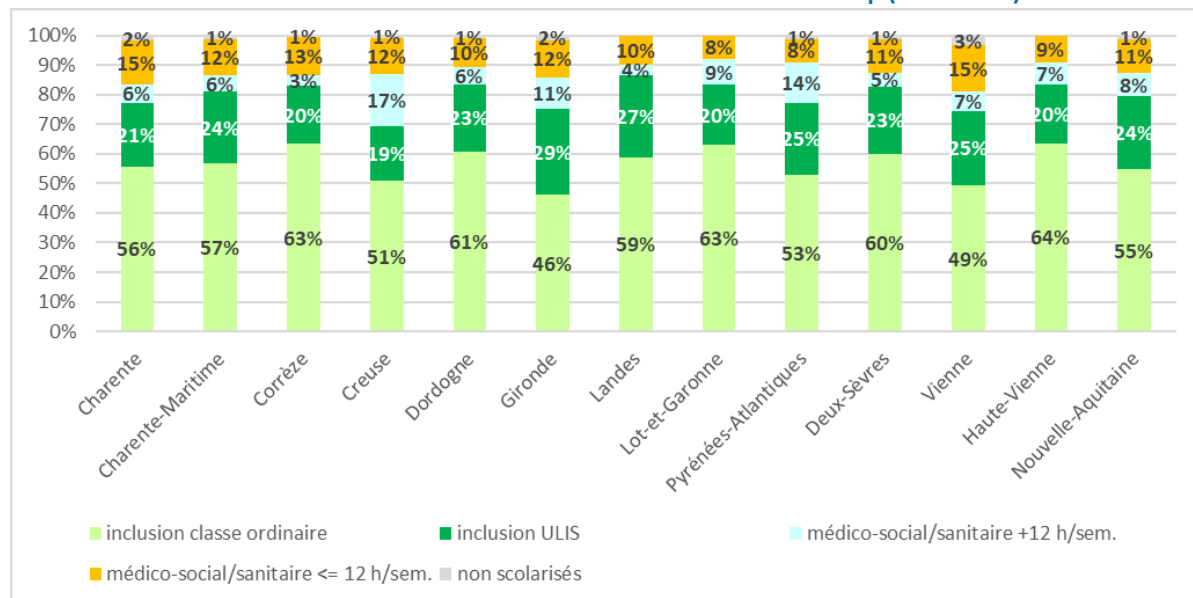
A la rentrée scolaire 2020-2021, **30 140** élèves en situation de handicap étaient scolarisés en inclusion en Nouvelle-Aquitaine (effectif **en hausse de 6%** par rapport à la rentrée précédente). Parmi les enfants en inclusion individuelle, 28% reçoivent l'aide individuelle d'un AESH (pas nécessairement à temps plein), 42% une aide mutualisée et 30% ne bénéficient pas de l'aide d'une AESH.

Aide humaine pour les élèves en situation de handicap en inclusion hors ULIS (2020-2021)



En moyenne, **près de 80%** des élèves en situation de handicap sont scolarisés en inclusion (qu'ils soient accompagnés ou non par un ESMS) : 55% en inclusion individuelle et 24% en ULIS. Parmi les élèves scolarisés dans le médico-social, plus de la moitié ont moins de 12 heures de classe par semaine.

Conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap (2020-2021)²



L'inclusion classe ordinaire inclut la scolarisation en SEGPA et EREA. L'inclusion en ULIS comprend les temps partagés en classe ordinaire. Concernant les élèves non scolarisés, l'enquête de la DEPP (Education nationale) ne recense que les jeunes de la tranche d'âge d'obligation scolaire (3-16 ans) accompagnés par un ESMS.

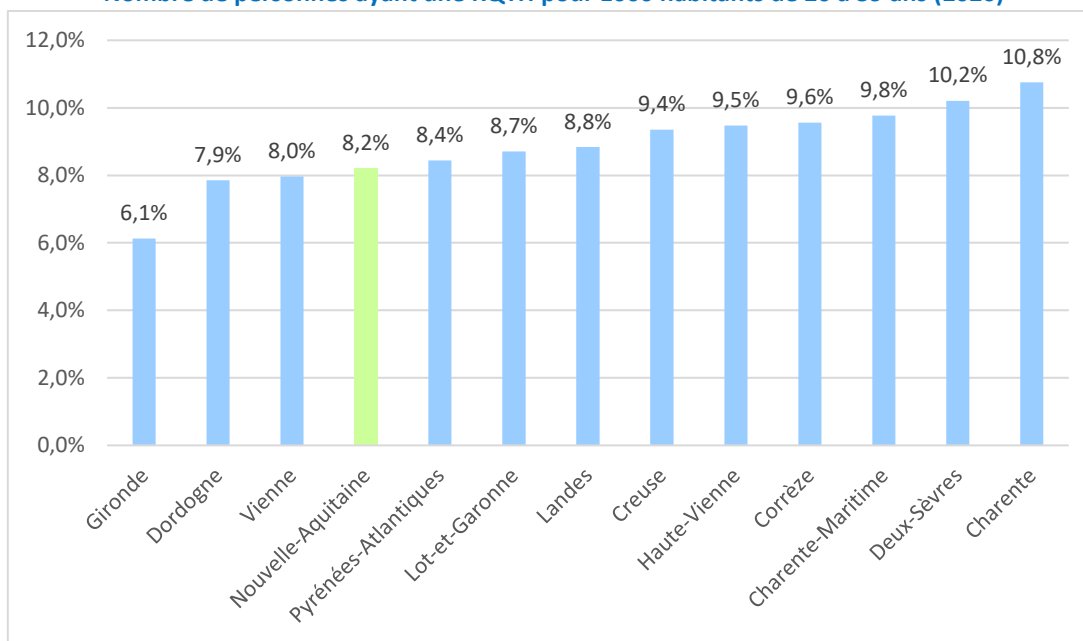
Sources : MENJ-DEPP 2020-2021

² Voir aussi la note de cadrage : Inclusion scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap et accompagnés par un ESMS pour 2020-2021 : <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2021/10/Inclusion-eleves-3-16-ans-avec-ESMS-2020-2021-V2.pdf>

L'emploi et la formation des travailleurs handicapés

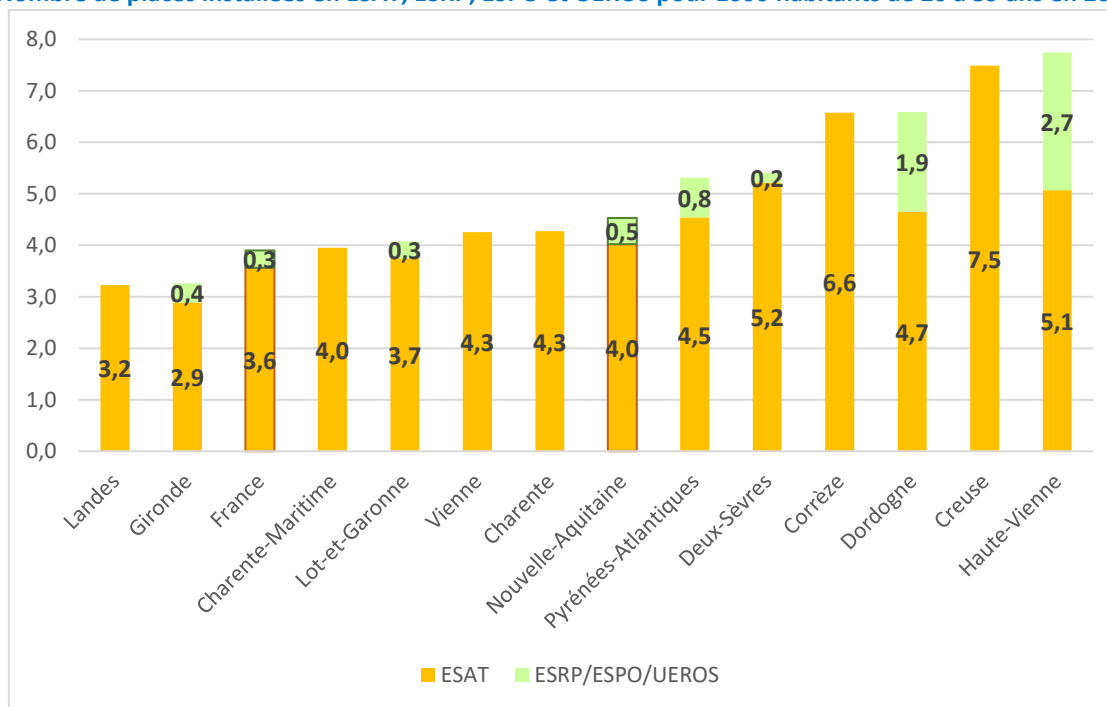
En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, **233 420** personnes bénéficiaient d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés), soit 8,2% des adultes âgés de 20 à 59 ans.

Nombre de personnes ayant une RQTH pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2020)



En 2021, **11 524** places étaient installées en ESAT en Nouvelle-Aquitaine, soit un taux d'équipement régional de 4 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans, ainsi que **1421** places en ESRP/ESPO et **36** en UEROS, soit un taux d'équipement régional de 0,5 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans

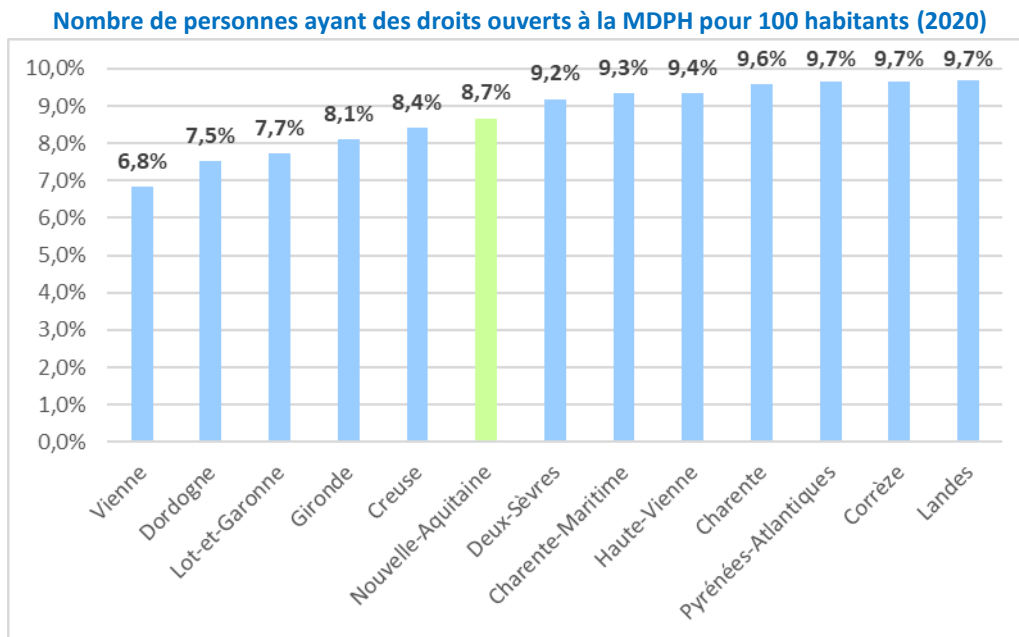
Nombre de places installées en ESAT, ESRP, ESPO et UEROS pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en 2021



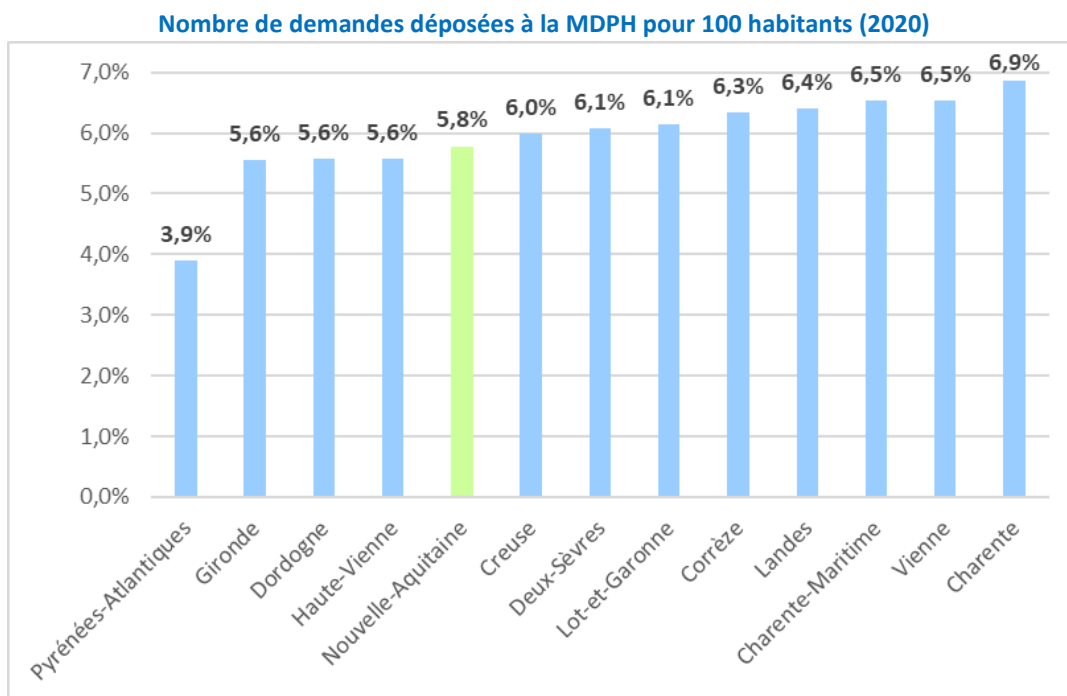
Sources : MDPH 2020, INSEE, FINESS 2021

Activité des MDPH

En 2020, **523 700** habitants de Nouvelle-Aquitaine avaient des droits ouverts à la MDPH, soit 8,7% de la population régionale.



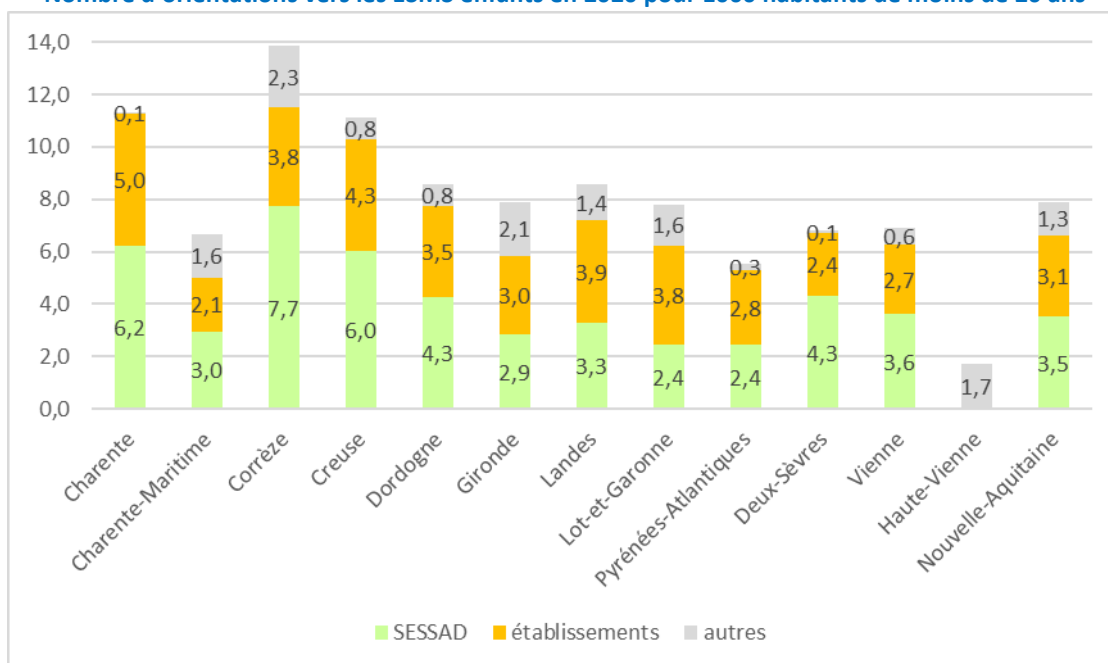
En 2020, **349 200** demandes ont été déposées dans les MDPH de Nouvelle-Aquitaine (16% d'entre elles concernaient des enfants).



Orientations vers les ESMS

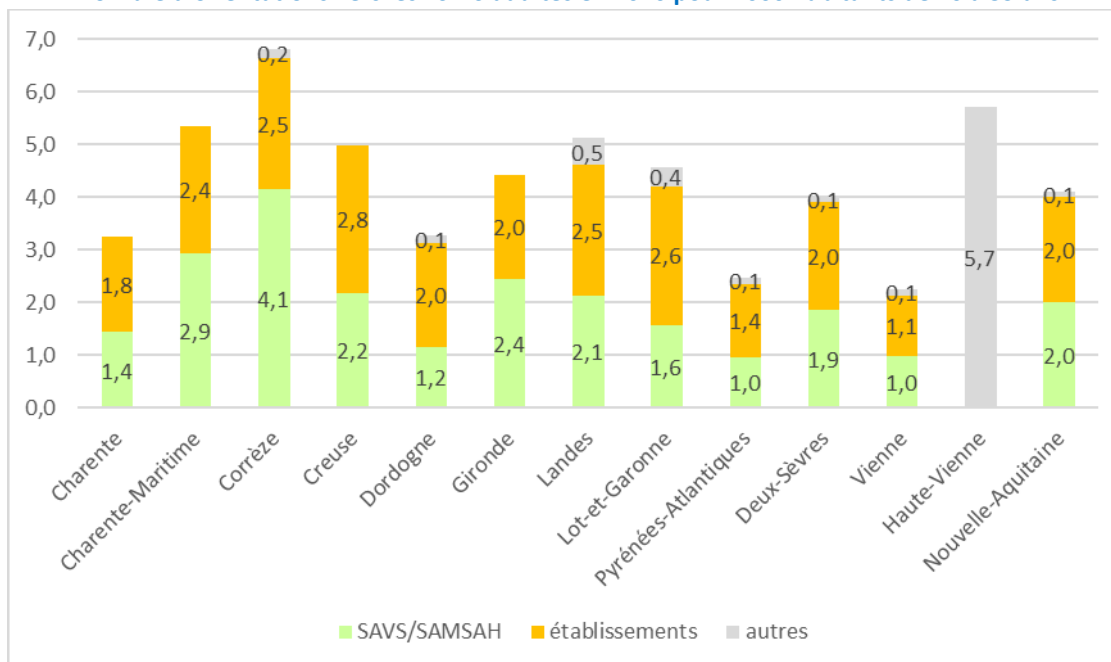
En 2020, les MDPH de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé **9 700** orientations vers des ESMS pour enfants et adolescents, soit 7,5 orientations pour 1000 habitants de moins de 20 ans, avec une légère prépondérance des orientations vers les SESSAD par rapport aux orientations vers les établissements³.

Nombre d'orientations vers les ESMS enfants en 2020 pour 1000 habitants de moins de 20 ans



En 2020, les MDPH de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé **12 000** orientations vers des ESMS pour adultes, soit 4,2 orientations pour 1000 habitants de 20 à 59 ans, à part égale entre services et établissements⁴.

Nombre d'orientations vers les ESMS adultes en 2020 pour 1000 habitants de 20 à 59 ans



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2020, INSEE-ELP 2020

³ Pour la Haute-Vienne pas de détail entre services et établissements

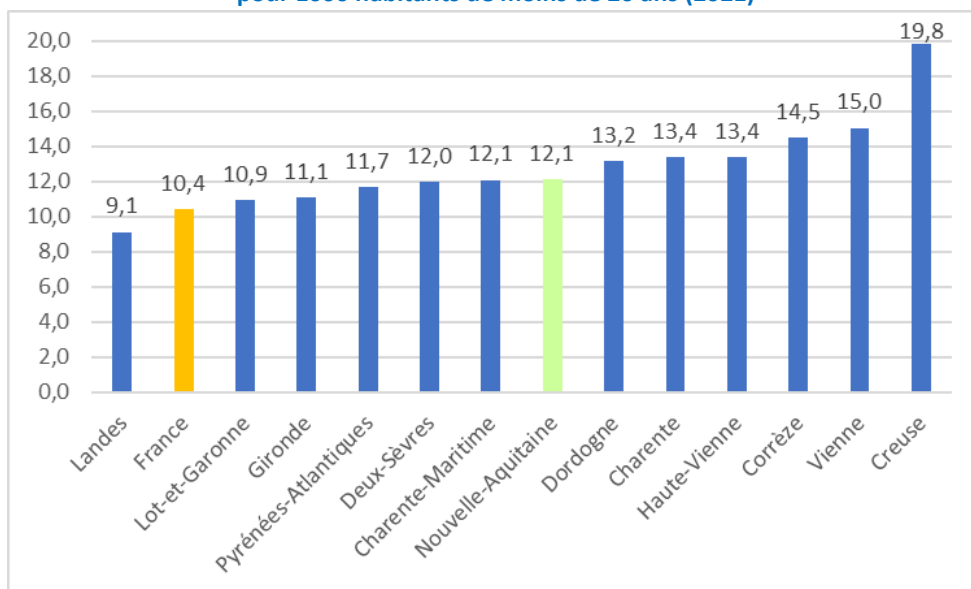
⁴ Idem

L'offre d'accompagnement médico-social

Enfants et adolescents

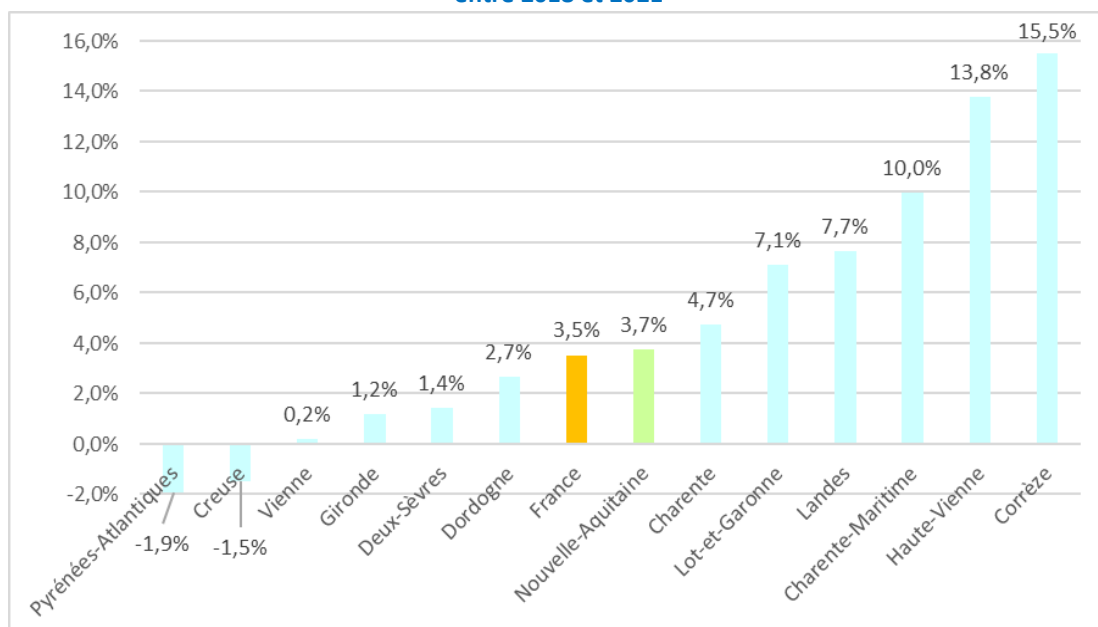
En 2021, la Nouvelle-Aquitaine comptait **15 571 places installées** dans les ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap dont **5 413** en SESSAD⁵, soit un taux global d'équipement de 12,1 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans.

Nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap pour 1000 habitants de moins de 20 ans (2021)



Entre 2018 et 2021, la capacité d'accueil en ESMS pour les enfants et adolescents a augmenté de **560 places** (créées ex nihilo ou par transformation) en Nouvelle-Aquitaine, soit une évolution de 3,5%.

Evolution du nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap entre 2018 et 2021



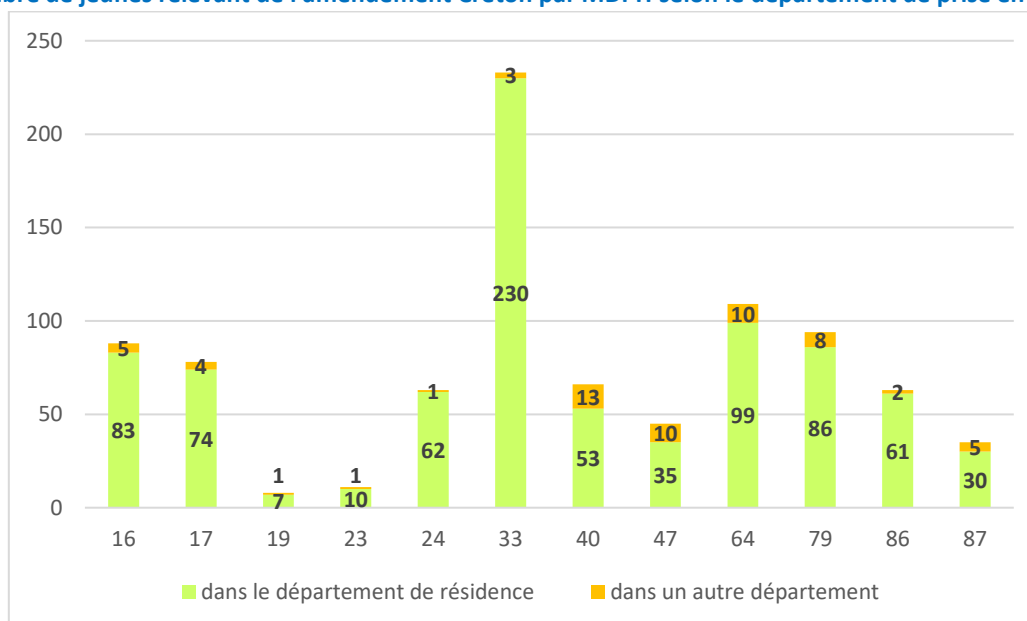
⁵ Voir aussi *La part des services dans les ESMS pour enfants et adultes en situation de handicap – situation fin 2021*

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/02/part-des-services-dans-les-ESMS-2021.pdf>

Jeunes relevant de l'amendement Creton

En Nouvelle-Aquitaine, **893 jeunes adultes relevant de l'amendement Creton** en septembre 2021 : 93% sont accompagnés par un ESMS situé dans le département où ils résident, 4% dans un autre département de Nouvelle-Aquitaine et 3% hors Nouvelle-Aquitaine⁶.

Nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton par MDPH selon le département de prise en charge

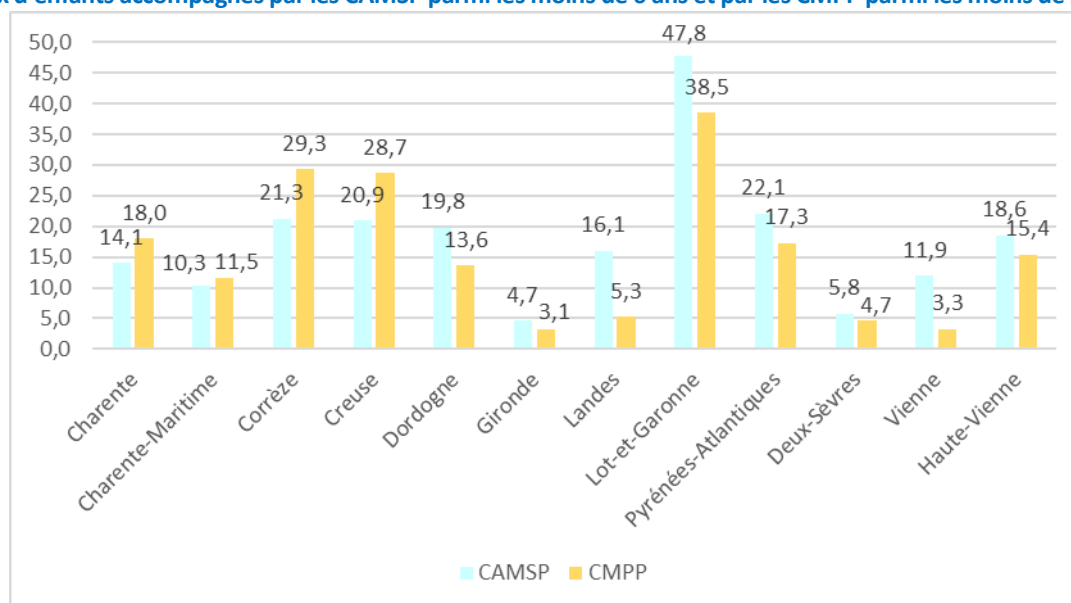


Enfants et adolescents accompagnés par les CAMSP et les CMPP

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine :

- **CAMSP** : **4 900 enfants** accompagnés, soit 14,1 enfants pour 1000 habitants de moins de 6 ans
- **CMPP** : **14 600 jeunes** accompagnés, soit 11,3 jeunes pour 1000 habitants de moins de 20 ans

Taux d'enfants accompagnés par les CAMSP parmi les moins de 6 ans et par les CMPP parmi les moins de 20 ans



Sources : enquête 2021 auprès des MDPH, INSEE, tableaux de bord ANAP

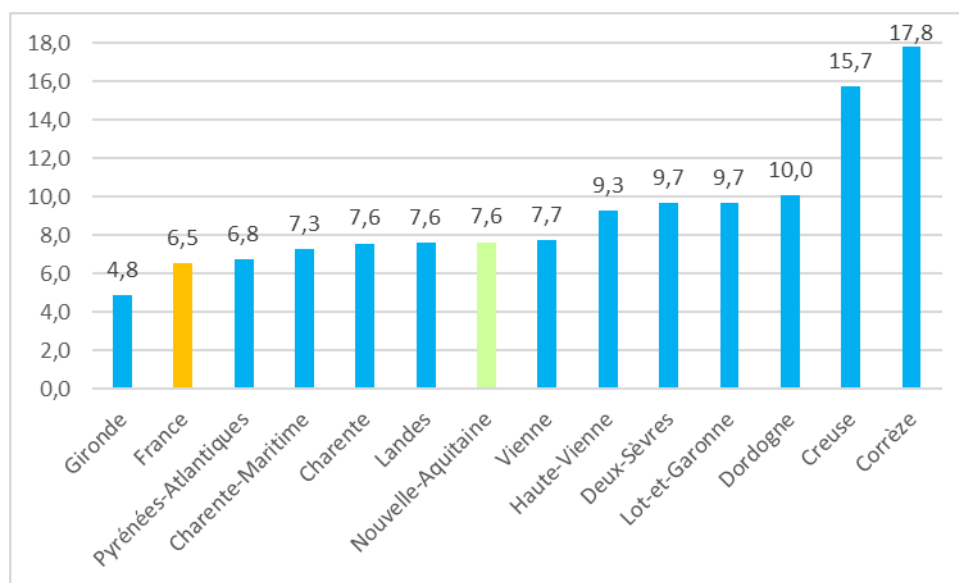
⁶ En savoir plus : Les jeunes adultes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton en Nouvelle-Aquitaine (situation en 2021)

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/01/Jeunes-relevant-amendement-Creton-2021.pdf>

Adultes

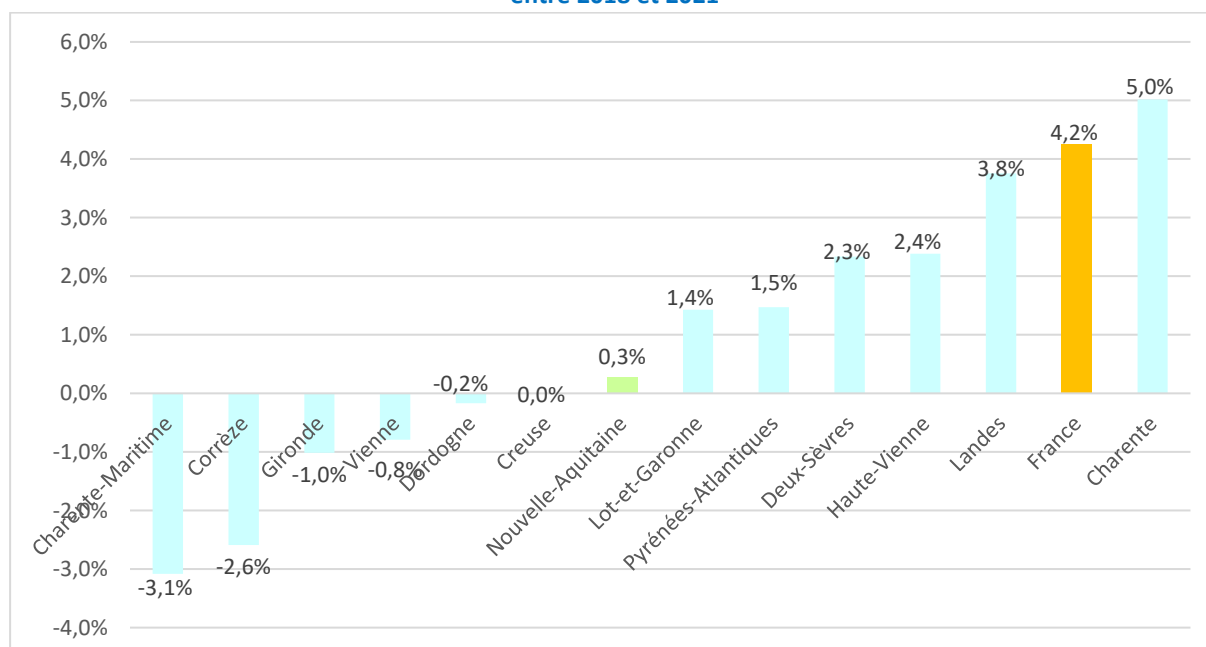
En 2021, la Nouvelle-Aquitaine comptait **21 885** places installées dans les ESMS pour adultes en situation de handicap (hors ESAT, ESRP, ESPO et UEROS) dont **5 960** en SAVS et SAMSAH⁷, soit un taux global d'équipement de **7,6 places pour 1000 habitants** de 20 ans à 59 ans.

Nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2021)



Entre 2018 et 2021, en Nouvelle-Aquitaine, la capacité d'accueil en ESMS (hors ESAT, ESRP, ESPO et UEROS) est restée quasi-stable : + 62 **places** (créées ex nihilo ou par transformation), soit une évolution de 0,3%.

Evolution du nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap entre 2018 et 2021



Sources : INSEE, FINESS, STATISS

⁷ Voir note n°5

En savoir plus

Les chiffres-clés du handicap par département :
12 fiches mises à jour tous les ans

Les 3 indicateurs prioritaires de la transformation de l'offre médico-sociale :
L'inclusion scolaire, la part de services, les amendements Creton

Synthèse annuelle des rapports d'activité des MDPH en Nouvelle-Aquitaine

Le site Handidonnées : panorama des données sur le handicap
Site co-construit par l'ARS et le CREAI Nouvelle-Aquitaine

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/observatoire-etudes/>

<https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr//>

Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé
AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne
CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce
CMPP : centre médico-psycho-pédagogique
EREA : école régionale d'enseignement adapté
ESAT : établissement et service d'aide par le travail
ESMS : établissements et services médico-sociaux
ESPO : établissement et service de préorientation
ESRP : établissement et service de réadaptation professionnelle
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
PCH : prestation de compensation du handicap
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle

